



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

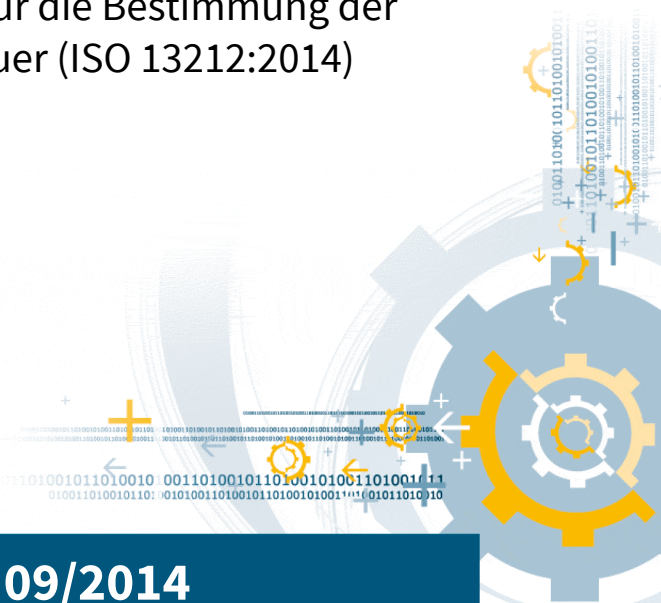
ILNAS-EN ISO 13212:2014

Optique ophtalmique - Produits d'entretien pour lentilles de contact - Lignes directrices pour la détermination de la durée de

Ophthalmic optics - Contact lens care
products - Guidelines for determination
of shelf-life (ISO 13212:2014)

Augenoptik - Kontaktlinsenpflegemittel -
Leitfaden für die Bestimmung der
Lagerdauer (ISO 13212:2014)

09/2014



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 13212:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 13212:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 13212:2014} **EN ISO 13212**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Septembre 2014

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 13212:2011

Version Française

**Optique ophtalmique - Produits d'entretien pour lentilles de
contact - Lignes directrices pour la détermination de la durée de
conservation (ISO 13212:2014)**

Augenoptik - Kontaktlinsenpflegemittel - Leitfaden für die
Bestimmung der Lagerdauer (ISO 13212:2014)

Ophthalmic optics - Contact lens care products - Guidelines
for determination of shelf-life (ISO 13212:2014)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 14 mai 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles